



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 113982

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la création de l'ordre des infirmiers. La proposition de loi créant un ordre pour les infirmiers a été définitivement adoptée le 17 décembre dernier. Afin que cette loi soit rapidement mise en oeuvre, il le prie de bien vouloir lui indiquer, d'une part, le nombre de textes réglementaires nécessaires à son application et, d'autre part, les dates auxquelles ces textes seront publiés.

Texte de la réponse

La proposition de loi créant un ordre national des infirmiers a été adoptée le 14 décembre dernier par l'Assemblée nationale. Elle a été promulguée le 27 décembre 2006, soit un peu plus de six mois seulement après la première lecture par l'Assemblée nationale. Cet ordre concernera plus de 460 000 personnes. Il aura la responsabilité d'élaborer un code de déontologie et de défendre les intérêts de la profession, et sera l'interlocuteur des pouvoirs publics à ses trois échelons, départemental, régional et national. Les décrets d'application sont actuellement soumis au Conseil d'État, de même que le décret instituant le Haut Conseil des professions paramédicales.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113982

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13513

Réponse publiée le : 13 mars 2007, page 2765